



DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »
Albert CAMUS

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Clermont-Ferrand 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

CSAL du décembre 2023

A l'ordre du jour de ce CSAL plusieurs points dont :

- L'adoption – ou non – du règlement intérieur de l'instance.
- Les fiches mission
- Le point sur le télétravail à la DiSI

Règlement Intérieur :

Depuis bientôt un an que la nouvelle instance de dialogue social est installée (le CSAL et sa Formation Spécialisée dédiée aux sujets hygiène, sécurité et conditions de travail), les réunions se tiennent sans Règlement Intérieur (RI) ...

Ce RI (qui émane de la DGAFP) nous a enfin été concédé par la DGFIP et nous nous sommes rapidement rendus compte que les droits des représentants du personnel – notamment en ce qui concerne les temps dédiés à la préparation des instances – avaient été considérablement rabotés.

Les OS, tant au niveau national que local ont bien entendu protesté et fait part de leurs observations. Sauf que le RI n'est pas amendable. On peut faire des propositions, les discuter à l'infini, en CSAL, en CSARéseau, mais la DG ne bougera pas une virgule de son texte.

Tout au plus nous concédera-t'on une vague circulaire dont on ne comprend pas bien le fondement juridique, qui pourrait reprendre certaines des observations des OS, sans que nous sachions réellement lesquelles, ni à quelle date.

En imposant ainsi un texte, mal ficelé, non amendable, après des mois d'atermoiements, la DGFIP provoque non seulement la colère des Organisations Syndicales mais, également, met en porte à faux ses directions locales qui n'ont pas d'arguments à opposer.

Les représentants du personnel ont voté contre à l'unanimité.

Présentation des fiches mission :

A l'occasion de la présentation des fiches mission, les représentants FO-DGFIP ont porté, devant le CSAL, une préoccupation des agents affectés sur des missions de IIA (qui concerne aussi bien l'ESi de Clermont que celui de Dijon).

En effet, les 11 fiches présentent l'attribution de projets aux services Intex de Dijon et « DevOps » de Clermont. Une fiche concerne également le CQD de Montbard (nous y reviendrons) ; aucun nouveau projet n'est, cette fois-ci encore, attribué au pôle de IIA.

Il n'est pas fait mystère qu'aujourd'hui, le cycle projet classique va laisser la place au « DevOps ». D'où une certaine inquiétude des agents affectés sur les missions de IIA quant à leur avenir tant collectif qu'individuel. FO a donc demandé quelles étaient les perspectives d'évolution en la matière.

Reconnaissons le, la réponse du Directeur a été franche et plutôt rassurante par rapport aux attendus.

Même si, en effet, la mission de IIA ne disparaîtra pas du jour au lendemain (dans un premier temps, l'objectif est de 30 % de projet glissant en « DevOps »), la trajectoire va clairement en direction du « DevOps » et la Direction a bien l'intention d'anticiper le passage à ce nouveau mode de conduite des projets. Elle pourrait même négocier avec la centrale l'attribution de la mission « Dev » étant précisé que, aujourd'hui, les services de la DiSI ne sont en charge que de mission « Ops ».

Mission de sécurisation des adresses au Centre de Qualité de Données de MONTBARD :

Il s'agit là de sécuriser les comptes de certains contribuables, notamment les victimes de violences conjugales. On voit bien que le sujet est délicat et demandera de la part de nos collègues une attention toute particulière.

Sur cette mission, une première formation a été dispensée en interne, qui aurait dû être complétée par une formation plus officielle sur l'usage de l'IHM OCFI par DP6.

Or, cette formation n'ayant pas encore été dispensée, et les représentants FO ont fait remonter l'inquiétude des agents manquant d'aisance et dont certains d'entre eux appréhendent et expriment de l'angoisse car ils manquent par trop de maîtrise sur le sujet très sensible.

Point sur le télétravail à la DiSI :

Le taux mensuel moyen de télétravailleurs à la DiSI s'établit à 57,5 % avec des variations suivant les mois de l'année, à un niveau supérieur au taux national (49%). Ce chiffre, issu de SIRHIUS, prend en compte « Le nombre de télétravailleurs ayant télétravaillé au moins une demi journée dans le mois ».

A noter qu'aucune demande de télétravail n'a été refusée à la DiSI (au niveau national, seuls 73 refus ont été prononcés pour 61609 demandes).

Les élus FO-DGFiP au CSAL de la DiSI RAAB

Christian GERLE – titulaire

Philippe BADEL- suppléant (excusé)

CSAL du 20 décembre 2023
Déclaration liminaire des représentants des personnels FO-DGFiP

Monsieur le Président,

Nous voudrions nous arrêter sur deux sujets à l'ordre du jour de cette instance.

Concernant les fiches mission tout d'abord :

On ne peut que se féliciter de l'attribution de nouveaux projets à la DiSI. Cependant il se fait jour un certain malaise lorsqu'on constate qu'aucune fiche ne concerne le secteur de la IIA cette fois-ci non plus.

Il n'est certes pas fait mystère que la préférence pour les nouveaux projets va au « DevOps » mais on peut dès lors comprendre que les collègues concernés s'interrogent sur la pérennité de leur activité.

Les agents aimeraient connaître les perspectives concernant le pôle IIA et si une réflexion est engagée quand à leur avenir tant collectif que personnel au sein de la division, sur la façon, par exemple, dont ils seront progressivement intégrés vers le service d'Ops ou, pourquoi pas, vers un pôle de DevOps.

Sur le point du Règlement Intérieur :

Alors que les nouvelles instances sont installées depuis bientôt un an, la DG a fini par dégainer un RI type et nous l'impose de manière autoritaire se cachant à peine sous un vague vernis de concertation.

Ce RI restreint considérablement les droits des représentants du personnel et les OS nationales n'ont pas manqué de le relever.

Qui plus est, nous l'avons compris, ce règlement n'est pas amendable. Les observations faites, tant en local par les représentants au CSAL qu'au niveau national par nos instances en CSAR sont rejetées. Le RI est à prendre ou à laisser.

Tout au plus nous concédera-t'on une vague circulaire dont on ne comprend pas bien le fondement juridique, qui pourrait reprendre certaines de nos observations, sans que nous sachions réellement lesquelles, ni à quelle date.

A partir de ces constatations, le projet de RI présenté est inacceptable et sa procédure d'adoption est la marque, soit d'un amateurisme et d'une totale improvisation, soit, et c'est plus grave représente une vaste mascarade organisée par la DG qui espère juste donner l'illusion que le dialogue social existe encore.

Pour ces raisons, les représentants FO voteront contre le projet de RI.